

Accompagner les agriculteurs vers une plus grande autonomie technique et économique

# Les effets de la réforme de la PAC sur les exploitations agricoles sarthoises

Etude réalisée par le secteur  
économie de la Chambre d'agriculture  
de la Sarthe avec le concours du



# Introduction

## Sommaire

<b>Introduction</b> .....	p. 2
<b>Les exploitations sarthoises : des systèmes d'exploitations variés</b> .....	p. 3
1. Une exploitation sur quatre en production laitière .....	p. 3
2. la méthode de classification des exploitations.....	P. 4
<b>Les conséquences de la réforme sur les exploitations</b> .....	p. 5
1. Des baisses de revenus plus fortes pour les exploitations laitières .....	p. 5
2. Six scénarios d'adaptation.....	p. 6
Augmenter la capacité de production.....	p. 6
S'agrandir.....	p. 6
Produire moins ou arrêter la production .	p. 7
Intensifier.....	p. 8
Désintensifier ou extensifier .....	p. 8
Changer de production.....	p. 9
<b>Enquête : des agriculteurs attentifs</b> .....	p. 10
<b>Conclusions</b> .....	p. 12

La réforme de la PAC de juin 2003 introduit le découplage et le paiement unique à l'hectare calculé sur la base des aides perçues pendant une période de référence 2000-2002. Cette réforme est entrée en application en France en 2006. Chaque agriculteur détient des DPU\* normaux qu'il peut faire valoir sur les hectares admissibles de son exploitation et des DPU jachères à activer sur les surfaces en jachère. La valeur des DPU est propre à chaque exploitation. La France a choisi de «recoupler» un certain nombre d'aides (cf tableau). Ainsi les agriculteurs vont percevoir deux types d'aides : les aides découplées correspondant à leurs DPU et les aides couplées liées à la production.

La réforme rend obligatoire la modulation des aides qui prend la forme d'une diminution qui atteindra 5% du volume d'aides dépassant 5 000 € en 2007.

Une réserve nationale de DPU est instaurée, alimentée dans un premier temps par un prélèvement sur le DPU et ensuite par des prélèvements sur les transferts de DPU.

Pour toucher le paiement unique, les agriculteurs ne sont plus tenus de produire, en revanche ils doivent respecter un certain nombre de contraintes en matière d'environnement, de santé et de bien être animal regroupées sous le terme de conditionnalité.

Mesurer l'effet de cette réforme sur les exploitations sarthoises et envisager les stratégies d'adaptation sont les objectifs de l'étude ici présentée.

### LES TAUX DE RECOUPLAGE

Grandes cultures	25 %
Prime brebis	50 %
PMTVA	100 %
PAB Gros bovins	40 %
PSBM	0 %
PAB Veaux	100 %
Complément extensif	0 %
PAB flexibilité femelles	0 %

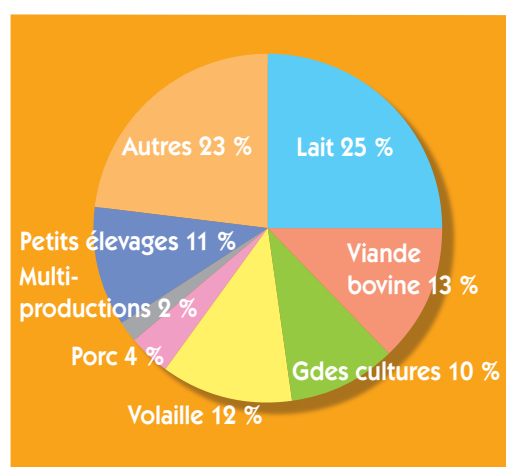
\*DPU : Droit à Paiement Unique

# Les exploitations sarthoises : des systèmes d'exploitation variés

En collaboration avec la DDAF, la Chambre d'agriculture a établi une typologie des exploitations sarthoises.

Celle-ci rend compte de la diversité des sensibilités à la réforme de la PAC et a constitué un préalable aux travaux de simulation.

## 1. Une exploitation sur quatre en production laitière



L'analyse réalisée montre qu'en Sarthe les systèmes d'exploitation sont très variés. La répartition dans les différents groupes est relativement équilibrée. Toutefois, parmi les 7 groupes constitués, les exploitations laitières dominent. Viennent ensuite les exploitations avec une orientation viande bovine, volaille et grandes cultures.

Cependant la première place de l'orientation lait doit être relativisée. La conception de cette typologie est fondée sur des données de structure et non sur la contribution de chacune des productions à la valeur ajoutée. Dès lors que le quota de l'exploitation est supérieur à 120 000 litres, celle-ci est classée en lait.

Les petits élevages sont encore relativement nombreux : 496 en viande bovine et 145 mixtes. Le groupe «autres» est formé d'exploitations ayant moins de 30 ha de cultures, sans lait ni vaches allaitantes. Certaines peuvent élever quelques bœufs. Il peut aussi s'agir de maraîchers, d'arboriculteurs et de viticulteurs. Ces exploitations sont peu sensibles à la réforme de la PAC.

### LES SYSTEMES D'EXPLOITATIONS EN SARTHE

LAIT - 1 376 exploitations		% total
Lait spécialisé	6,1 %	
lait + culture	9,5 %	
Lait + vache allaitante	0,6 %	
Lait + bovin mâle	2,4 %	
Lait + volaille standard	1,6 %	
Lait + volaille label	3,1 %	
Lait + porc	0,8 %	
<b>Total lait</b>	<b>24,1 %</b>	

VIANDE BOVINE - 747 exploit.		% total
Naisseur	5,4 %	
Naisseur + culture	3,0 %	
Naisseur-engrais. sans achat	2,3 %	
Naisseur-engrais. avec achat	0,9 %	
Engraisseur	1,0 %	
Engraisseur + volaille	0,5 %	
<b>Total viande bovine</b>	<b>9,6 %</b>	

GRANDES CULTURES - 550 exploit.		% total
Grandes cultures spécialisées	9,6 %	
<b>Total grandes cultures</b>	<b>9,6 %</b>	

PORC - 217 exploitations		% total
Porc spécialisé	2,7 %	
Porc + viande bovine	1,1 %	
<b>Total porc</b>	<b>3,8 %</b>	

VOLAILLE - 689 exploitations		% total
Volaille label	5,0 %	
Volaille standard	2,8 %	
Volaille label + vache allaitante	2,8 %	
Volaille standard + vache allaitante	1,4 %	
<b>Total volaille</b>	<b>12,1 %</b>	

MULTI-PRODUCTIONS ANIMALES		% total
139 exploitations		
Porc + volaille	1,4 %	
Lait + 2 autres product. animales	1,0 %	
<b>Total multi-productions</b>	<b>2,4 %</b>	

PETITES STRUCTURES - 641 exploit.		% total
Petit élevage mixte	2,5 %	
petit élevage viande	8,7 %	
<b>Total petites structures</b>	<b>11,2 %</b>	

AUTRES EXPLOITATIONS		% total
1 320 exploitations	23,1 %	

## 2. La méthode de classification des exploitations

La méthode de classification est fondée sur l'analyse des données des fichiers :

- des déclarations de surfaces de 2004,
- des installations classées porcines,
- du PMPOA (Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole),
- de l'enquête avicole de 2004.

Les différents systèmes de production ont été définis à priori à dire d'expert. Six critères sont examinés pour chaque exploitation : le quota laitier, le nombre de droits à prime vaches allaitantes, le nombre de primes spéciales bovins mâles, la surface de grandes cultures, la présence ou non d'une installation classée porcine, la présence ou non d'un poulailler.

Les limites de cette typologie tiennent à l'origine des données. Les exploitations hors aide PAC ne sont pas considérées dans la typologie (ex : maraîchers, arboriculteurs).

Pour les productions primées, seuls sont connus les droits à prime et non pas la production réelle. Or, l'écart entre les deux peut être important (en vaches allaitantes par exemple).

D'autre part, la typologie est réalisée sans pondération de l'importance des différents ateliers de production au sein des exploitations.

### LES GROUPES DE PRODUCTION

La typologie  
comprend 24  
postes rassemblés  
en 7 groupes de  
production

Groupe lait	Quota >120 000 l
Groupe viande bovine	Quota < 120 000 l VA > 20 ou PSBM > 20
Groupe cultures	Quota < 120 000 l VA < 20 et PSBM < 20 Ni porc, ni volaille Cultures > 30 ha
Groupe porc	Porc Quota < 120 000 l
Groupe volaille	Volaille Quota < 120 000 l
Groupe multi-productions	Quota < 120 000 l et 2 autres productions animales ou volailles et porcs et quota < 120 000 l, VA < 20, PSBM < 20
Groupe petites structures	Quota < 120 000 l et VA < 20 et PSBM < 20 et cultures < 30 ha Ni porc, ni volaille

# Les conséquences de la réforme sur les exploitations

## Huit systèmes de production étudiés

4 en bovins lait	Lait spécialisé - Lait et cultures - Lait et bovins mâles - Lait et volaille
2 en bovins viande	Naisseur - Naisseur-engraisseur
2 en grandes cultures	Grandes cultures sèches - Grandes cultures irriguées

## Choix méthodologiques

- L'étude s'est appuyée sur les données d'exploitations existantes et non pas sur des moyennes ou des cas types qui cachent des exploitations diverses pour lesquelles les solutions sont différentes.
- Les clôtures d'exercices des comptes des exploitations retenues sont comprises entre novembre 2002 et juin 2003 pour s'affranchir de 2003, année de sécheresse.
- L'incidence de la réforme de la PAC a d'abord été simulée sur l'EBE (Excédent Brut d'Exploitation) qui permet de mesurer l'activité de l'exploitation indépendamment de sa politique d'investissement et de financement, et de faire des comparaisons entre exploitations. Une approche du revenu disponible a ensuite été réalisée.
- Les simulations sont à système constant : les surfaces, les effectifs d'animaux ne varient pas sur la période de l'étude.

## Hypothèses de travail

- Les prix des cultures sont identiques à ceux de la période de référence.
- Le prix du lait baisse de 15 %.
- Un prélèvement de 3 % est appliqué sur la valeur des DPU destiné à alimenter la réserve.
- Une modulation de 5 % est appliquée sur toutes les aides au dessus de 5 000 €.

## 1. Des baisses de revenus plus fortes pour les exploitations laitières

**Avec la réforme, tous les systèmes dépendants des aides PAC sont affectés par une baisse d'EBE.**

Les exploitations laitières sont les plus touchées. La perte d'EBE varie de 3 500 à 5 800 € en valeur absolue et de 7 à 14 % en valeur relative. La baisse du prix du lait (dont nous avons fait l'hypothèse qu'elle serait de 15 %) est responsable selon les cas pour 50 à 67 % de la baisse d'EBE. Le reste est dû à la modulation de 5 % et au prélèvement de 3 % sur les DPU pour alimenter la réserve

En bovins viande, la baisse d'EBE est plus mesurée, variant de 1 300 à 2 000 € soit environ 6 %.

En grandes cultures, l'EBE est affecté dans les mêmes proportions soit 6 % avec un recul de 2 500 € en valeur absolue.

## 2. Six scénarios d'adaptation

La réforme de la PAC, par la baisse d'EBE qu'elle induit, rend nécessaire la réflexion sur l'évolution de l'exploitation même si certains scénarios présentés dans cette étude auraient pu être étudiés indépendamment de la réforme. Les six scénarios retenus, reflètent les interrogations des agriculteurs face à cette nouvelle politique agricole. Augmenter sa production, s'agrandir ou au contraire réduire sa production voire l'arrêter, intensifier ou extensifier, mettre en place un nouvel atelier... Voici les voies d'adaptations auxquelles réfléchissent les agriculteurs quelle que soit l'orientation de leur exploitation.

### 1/ Augmenter la capacité de production : un choix payant sous certaines conditions

L'augmentation de la production se traduit par une évolution positive de l'EBE dans la plupart des cas. Cependant elle trouve ses limites dans la capacité à produire plus, tout en limitant les charges de structure.

*Se poser la question du coût de l'agrandissement et des investissements*

#### ● Lait : agrandissement avec quota (+ 10 ha, + 30 000 l)

S'il faut investir pour loger les vaches supplémentaires, la rentabilité économique de l'agrandissement est compromise (hypothèse basée sur un investissement en bâtiment de 3 800 € par vache laitière financé sur 12 ans à 4 %).

Avec un investissement plus modeste, ou mieux sans investissement, si les bâtiments peuvent loger les vaches supplémentaires, cette option devient envisageable.

#### ● Viande bovine naisseur-engraisseur : augmentation du nombre de vaches allaitantes

En viande bovine, l'augmentation de 15 % du cheptel vaches allaitantes chez un naisseur-engraisseur permet de maintenir ou d'améliorer l'EBE. Le niveau d'investissements nécessaires pour loger les animaux supplémentaires sera déterminant. Selon les hypothèses que nous avons retenues (cheptel financé par un emprunt sur 9 ans à 5 %, investissement de 1 100 €/VA, 580 €/génisse et 900 €/JB) le solde disponible diminue dans tous les cas, pour un volume de travail qui s'accroît. Le scénario peut donc s'envisager quand les bâtiments existants le permettent ou quand l'investissement peut se faire à moindre coût.

Par ailleurs, il sera plus favorable si l'éleveur se voit attribuer des droits à PMTVA pour les vaches supplémentaires.

*Prudence sur les investissements*

#### ● Viande bovine naisseur-engraisseur : augmentation du nombre de JB engraisés

L'augmentation du nombre de JB engraisés, pour atteindre 1 JB par vache allaitante, a été testée sur 2 exploitations.

Les résultats apparaissent assez divergents. Le prix de vente du taurillon et le prix d'achat des broutards ont une importance majeure. L'EBE est amélioré dans les deux exploitations. Si l'on tient compte des investissements à réaliser pour loger les JB supplémentaires (900 €/place), une seule exploitation maintient son revenu disponible. C'est celle qui parvient à la meilleure valorisation de ses animaux.

*Un critère majeur : le rapport entre le prix de vente du taurillon et le prix d'achat du broutard*

### 2/ S'agrandir : ce n'est pas la solution miracle

Indépendamment de la PAC, l'agrandissement des exploitations est une tendance générale en agriculture.

L'évolution démographique avec le prochain départ en retraite des générations nombreuses va renforcer cette tendance.

**Des charges supplémentaires de fonctionnement et de main-d'œuvre**

**Avant tout agrandissement réfléchir au parcellaire**

Nous avons réalisé une simulation sur des exploitations spécialisées en grandes cultures et sur des exploitations laitières. Dans chaque cas, nous avons mesuré quelle devrait être la surface nécessaire pour compenser la baisse d'EBE due à l'application de la réforme.

En grandes cultures pour des exploitations d'une centaine d'hectares de SAU, il faudrait environ 8 ha supplémentaires pour compenser la baisse d'EBE.

En exploitation laitière, ce chiffre est beaucoup plus élevé. Il revient à augmenter de 40 à 140 % (de 13 à 28 ha) la surface de cultures de vente de l'exploitation.

**Ces résultats appellent plusieurs remarques :**

Cette hypothèse ne jouera positivement que si l'agriculteur est performant sur les cultures.

L'agrandissement doit être géré dans sa globalité : il implique des charges supplémentaires, de fonctionnement, d'entretien et d'usure du matériel à prendre en considération.

La pression foncière n'est pas identique dans tout le département et les possibilités seront très variables. L'éloignement des terres reprises n'est pas neutre dans le résultat ainsi que la nature de celles-ci (cultures, prairies...).

Cette hypothèse a été étudiée sans prendre en compte les charges de main-d'œuvre supplémentaires. Mais aujourd'hui, la main-d'œuvre est un facteur limitant dans les exploitations sarthoises.

Enfin, nous avons raisonné avec une acquisition gratuite des DPU.

### **3/ Produire moins ou arrêter la production : des incidences immédiates sur le revenu**

**Une des inquiétudes suscitées par cette réforme est la possibilité d'abandon de production puisque les agriculteurs vont pouvoir bénéficier des aides sans produire.**

● **Viande bovine naisseur et naisseur-engraisseur : baisse du nombre de vaches allaitantes**

La diminution du nombre de vaches allaitantes a été testée sur l'échantillon naisseurs et naisseurs-engraisseurs.

L'ensemble du cheptel a été diminué de 40 %. Le volume des primes VA est conservé grâce à la possibilité de faire primer jusqu'à 40 % des génisses.

La SFP est diminuée au profit des cultures de vente.

Dans tous les cas simulés, le recul de l'EBE est important. Si dans le cas des naisseurs-engraisseurs on cumule ce scénario avec un arrêt de l'engraissement, la perte est encore accrue.

● **Viande bovine naisseur-engraisseur : arrêt de l'engraissement des taurillons**

L'arrêt de l'engraissement chez un naisseur-engraisseur s'accompagne de la transformation du maïs ensilage destiné aux taurillons en maïs grain. Ce choix a pour effet positif de diminuer le temps de travail mais comporte aussi des points négatifs majeurs, en particulier la non-utilisation de bâtiments alors que les charges de structure afférentes à ceux-ci demeurent. Cela limitera le recours à cette option dans les exploitations ayant récemment investi. D'autre part, le passage du maïs ensilage en maïs grain aura des conséquences sur l'ensemble de l'assolement de l'exploitation.

Dans les cas sur lesquels nous avons testé cette hypothèse, cela se traduit par une baisse du solde disponible.

Selon que le rapport de prix entre le maigre et le gras est favorable à l'engraissement ou non, les effets d'un tel scénario peuvent être totalement inversés.

Pour un prix de vente du broutard de 681 €, nous avons retenu un prix de vente du taurillon de 2.84 €/kg carcasse.

Dans l'hypothèse où la valorisation du taurillon serait moindre (< 2.50 €/kg carcasse) pour un même prix de broutard, l'impact sur le solde disponible serait moindre également.

**Scénario à réserver à des situations particulières : fin d'activité, réduction importante de la main d'œuvre**

#### ● Lait : arrêt de la production laitière

Nous avons simulé l'arrêt de la production en lait avec le remplacement des vaches laitières par des vaches allaitantes logées dans les mêmes bâtiments.

Dans tous les cas, l'arrêt de production conduit à de fortes chutes de revenu - 40 % à - 100 % selon les situations. L'impact financier de l'arrêt de la production laitière est plus accentué dans une exploitation spécialisée que dans une exploitation multi-productions.

La perspective de la réalisation d'une mise aux normes coûteuse est souvent évoquée pour justifier d'envisager ce scénario. Cependant, étant donné la forte dégradation du revenu qu'elle engendre cette option ne peut être choisie que dans des situations bien particulières de réduction importante de la main-d'œuvre ou de cessation d'activité prochaine.

#### ● Grandes cultures : simple entretien de la parcelle

En système grandes cultures, les parcelles sont seulement entretenues selon les règles imposées par la conditionnalité.

Le découplage à 75 % des aides ne devrait pas s'accompagner d'un arrêt massif de production. La majorité des exploitations ne dégageraient plus aucun revenu en s'arrêtant de produire.

### 4/ Intensifier : une stratégie qui semble favorisée par la réforme

#### ● Viande bovine naisseur : conversion de la SFP en cultures de vente

L'intensification se traduit par une diminution de la SFP de telle sorte que le chargement passe de 1.2 à 1.6 UGB/ha. Les surfaces libérées sont converties en cultures de vente.

Avec le découplage, le complément extensif qui était perçu par ces exploitations va être conservé dans l'aide unique sans avoir à justifier d'un taux de chargement.

Cette option paraît favorable puisqu'elle améliore de 7 et 12 % l'EBE sur les 2 exploitations testées. Cependant y souscrire ou non dépendra de la capacité financière de l'exploitation à faire face à de nouveaux investissements en matériel. Elle ne pourra s'envisager que sur des sols adaptés aux cultures et chez des éleveurs qui en maîtrisent la conduite.

#### ● Lait : quota laitier supplémentaire et amélioration du rendement laitier

L'intensification en lait peut être une alternative à l'accroissement de cheptel qui entraîne des investissements en bâtiments. Le quota laitier supplémentaire est rempli avec le même nombre de vaches. Cela entraîne une augmentation du coût de concentré par vache. L'EBE est maintenu ou amélioré. Sur les cinq exploitations testées, seule une, dont le coût de concentrés initial est élevé, voit son EBE diminuer.

### 5/ Désintensifier ou extensif : des résultats très variables

#### ● Lait : moins de maïs ensilage et quelques vaches de plus

En système laitier, 75 % des aides initialement perçues pour les surfaces de maïs ensilage et de cultures sont découplées.

Les éleveurs peuvent alors envisager un système fourrager moins coûteux tout en continuant de bénéficier des aides.

Simulée sur nos 5 cas d'exploitations laitières, la désintensification aboutit au maintien de l'EBE ou à une compensation partielle de sa baisse due à la réforme.

**La maîtrise  
de l'atelier :  
un préalable à  
l'intensification**

**La désintensification :  
adaptée à certains  
cas laitiers, difficile  
en viande bovine**

Ce scénario trouve le plus d'intérêt dans les situations où le chargement dépasse 1.4 UGB/ha et où la part de maïs ensilage dans la SFP est élevée (> 35 %).

La productivité laitière diminue. Le nombre de vaches laitières augmente légèrement. Nous avons considéré que le bâtiment et la salle de traite pouvaient accepter quelques vaches supplémentaires. L'effet est moins favorable si des investissements se révèlent indispensables.

● **Viande bovine naisseur : accroissement de la SFP pour diminuer le chargement**

L'extensification en système naisseur conduit dans les exploitations que nous avons retenues à faire descendre le chargement de 1.7 ou 1.8 UGB/ha à 1.2 UGB/ha. Des cultures de vente sont supprimées pour augmenter la SFP. Le passage en système extensif ne s'accompagne plus comme auparavant de compléments d'aides à l'extensification. Les économies réalisées sur les coûts alimentaires ne compensent pas les charges supplémentaires dues à l'achat de paille où la perte des marges cultures de vente. L'EBE se trouve donc assez sensiblement diminué (-25 %).

● **Grandes cultures : adaptation de l'assolement en cultures irriguées**

Les aides aux cultures irriguées sont découplées à 75 % et bénéficient à l'agriculteur qu'il irrigue ou non. Certains agriculteurs pourront donc être amenés à réfléchir à une adaptation de leur assolement.

Nous avons simulé le remplacement du maïs irrigué par de l'orge, du blé et du colza. L'EBE d'avant réforme est maintenu. Cette stratégie peut aussi présenter des avantages en terme de travail et de gestion du matériel. Toutefois, l'irrigation demeure indispensable dans de nombreuses zones du département et ce scénario ne pourra pas être mis en place pour des raisons techniques et agronomiques.

## **6/ Changer de production, une opération délicate**

**Bien que plus délicat à opérer, un changement de système peut être une éventualité envisagée par les agriculteurs.**

● **Viande bovine naisseur : mise en place d'un atelier d'engraissement**

La mise en place d'un atelier d'engraissement de taurillons chez un naisseur se traduira par une évolution plus ou moins favorable selon le rapport de prix entre le maigre et le gras. Avec la même hypothèse que précédemment (2.84 €/kg carcasse de JB pour 681 € de prix d'achat du broutard), l'EBE varie positivement dans les 4 cas testés. Cependant pour envisager cette hypothèse, il faudra que l'exploitation dispose d'une trésorerie favorable et de main-d'œuvre disponible.

Cette option amène une détérioration du solde disponible dans 3 exploitations sur 4 en raison de l'investissement en bâtiments et du report de la vente dû à l'engraissement des mâles.

● **Lait : remplacement des cultures de vente par des vaches allaitantes**

En lait, le remplacement des cultures de vente par des vaches allaitantes compense seulement en partie la baisse d'EBE consécutive à l'application de la réforme de la PAC.

La prise en compte de l'achat des vaches allaitantes et de l'investissement en bâtiments conduit dans nos simulations à une dégradation du revenu disponible.

Il faut souligner que ce scénario est long à mettre en place et pèsera lourdement sur la trésorerie. En outre, il ne faut pas que le temps investi sur le nouvel atelier se traduise par une baisse des performances en lait qui remette en cause l'efficacité économique globale de l'exploitation.

Une nouvelle  
production est un  
nouveau métier

### ● Lait : mise en place d'un atelier d'engraissement

La mise en place d'un atelier de taurillons peut être envisagée dans les exploitations laitières. La demande est actuellement soutenue pour ce type d'animaux et les prix se sont sensiblement redressés au cours des dernières années.

Nous avons pris l'hypothèse pour chacune des exploitations de l'engraissement de 24 taurillons laitiers dont une partie est née sur l'exploitation.

Dans tous les cas, cette hypothèse permet le redressement de l'EBE par rapport à la réforme de la PAC. Dans 3 des exploitations simulées, l'EBE final devient même supérieur à l'EBE avant réforme.

Le prix de vente du taurillon, le prix d'achat des veaux supplémentaires ainsi que le prix de vente des céréales ont une importance capitale.

Ce scénario n'est pas possible dans toutes les exploitations, le niveau d'investissement en bâtiments étant déterminant ainsi que la situation de l'exploitation par rapport à la mise aux normes. La mise en place d'un tel atelier augmente le nombre d'UGB et peut faire dépasser les seuils de mise aux normes obligatoire. Enfin, même s'il reste mesuré, le volume de travail supplémentaire est à prendre en compte.

## Enquête : des agriculteurs attentifs

En octobre 2005, alors que les agriculteurs venaient de connaître leurs DPU historiques, la Chambre d'agriculture a confié à des étudiants de l'ESA, la réalisation d'une enquête auprès d'un échantillon de 88 d'entre eux.

L'objectif de l'enquête était de comprendre :

- comment les agriculteurs perçoivent cette réforme et sa mise en œuvre,
- comment ils envisagent l'avenir de leur exploitation.

Les 4 grands  
enseignements  
de cette enquête

### 1. Des agriculteurs bien informés

La majorité des agriculteurs sarthois est informée de la réforme de la PAC

- 70 % estiment être informés,
- 25 % jugent leur niveau d'information insuffisant,
- 6 % ne sont pas du tout informés.

Les agriculteurs ayant recours à 3 ou 4 sources d'information différentes apparaissent comme le mieux au courant de la réforme. Les journaux agricoles, départementaux ou nationaux, arrivent en tête des sources d'information, suivis des réunions d'information de la Chambre d'agriculture et du Centre de gestion.

### 2. L'inquiétude prévaut face à la réforme de la PAC

Depuis 1992, les réformes successives de la PAC ont toujours suscité des inquiétudes. Celle de 2003 entraîne une véritable appréhension accentuée par l'impression de complexité attachée à cette réforme : 56 % des enquêtés perçoivent cette réforme «comme une véritable usine à gaz». L'inquiétude est proportionnelle à la part des aides dans le revenu.

### 3. Des stratégies d'adaptation à définir

Plus de 40 % des agriculteurs interrogés pensent qu'ils vont continuer leur activité en restant attentifs à l'évolution du contexte politique et économique.

## «COMMENT ENVISAGEZ-VOUS DE RÉAGIR FACE À LA RÉFORME DE LA PAC» ?

	Effectif	%
Continuer en restant attentif	36	41,4
Modifier l'assolement	14	16,1
Définir de nouveaux objectifs	9	10,3
Travailler à l'extérieur à temps partiel	7	8,0
Lancer une nouvelle production	4	4,6
Réduire la main-d'œuvre	4	4,6
Désintensifier	3	3,4
Arrêter une production	3	3,4
Arrêter l'exploitation	2	2,3

Pour ceux qui envisagent des modifications sur leur exploitation dans les 5 ans à venir, 70 % citent l'agrandissement. 12 % envisagent de créer un atelier, 12 % de diversifier leur activité hors agriculture, 12 % de diminuer leur activité et 7% de cesser un atelier.

### • Des réactions différentes selon l'orientation de l'exploitation

La modalité "modifier l'assolement" intervient le plus fréquemment pour les céréaliers. Les aides cultures étant dorénavant découplées à 75 %, ils vont vouloir optimiser les DPU et choisir les cultures laissant le plus de marges hors aides.

Ce sont surtout les éleveurs laitiers et les céréaliers qui envisagent l'agrandissement. Celui-ci est envisagé sans modification profonde du fonctionnement de l'exploitation mais avec optimisation des bâtiments et du matériel.

Les créations de nouveaux ateliers concernent uniquement les laitiers qui cherchent à diversifier leur production par la vente directe.

### • Des réactions qui évoluent avec l'âge

Parmi les plus de 50 ans, 70 % pensent continuer en restant attentifs. Les 40 - 50 ans prévoient de s'adapter en fonction des conditions économiques du moment.

Les plus jeunes (20 - 40 ans) sont les plus enclins à modifier leur activité voire à en créer de nouvelles.

## 4. Les grandes stratégies d'évolution des exploitations

Face à l'avenir, trois grands types de comportements peuvent être observés :

### • Les confiants (41 %)

Ces agriculteurs évoquent l'agrandissement du foncier, la création d'un nouvel atelier ou «la course aux DPU» pour optimiser la rentabilité économique de l'exploitation. Le regroupement en société (GAEC, SCEA) est une évolution envisagée –surtout par les jeunes qui ont une vision plus positive de l'avenir de leur profession. Cette tendance à l'augmentation des formes sociétaires s'explique par le fait que les agriculteurs estiment que ces structures collectives, de grande taille, seront les mieux adaptées pour faire face à l'avenir. D'ailleurs 77 % des membres de GAEC estiment avoir une dimension économique suffisante. Cette volonté de regroupement s'explique aussi par une recherche conjointe de bonnes conditions de travail et d'amélioration de l'efficacité économique.

### • Les attentistes (31 %)

Ce sont généralement des agriculteurs «en rythme de croisière» qui n'ont pas de projet défini sur leurs exploitations. Leur objectif principal est de pérenniser leur système en limitant les investissements. Avant d'agir, ils attendent de voir les répercussions de la PAC sur leur revenu. Ces agriculteurs ont des difficultés à entrevoir les effets de la réforme de 2003 sur leurs exploitations. Ils ressentent bien souvent le besoin de voir «noir sur blanc» l'impact de leurs décisions sur le revenu, dans un contexte agricole en mutation dont ils maîtrisent mal le sens.

### • Les démobilisés (28 %)

Ces agriculteurs, pessimistes, sont les plus âgés (plus de 50 ans), ils ont de petites structures d'exploitation et n'ont pas réalisé leurs mises aux normes. Des investissements trop lourds pour remettre leurs exploitations en conformité avec la réglementation peuvent expliquer leur démotivation. La dimension économique de ces exploitations est souvent trop juste pour faire face à l'avenir.

# Conclusions

La réforme rend  
primordiale  
l'amélioration de  
l'existant

Les agriculteurs sarthois sont bien informés de la PAC et n'envisagent pas de changement profond dans un avenir proche. Le manque de lisibilité dans l'orientation de la politique agricole européenne et française et la référence à un historique économique pour chaque exploitation, ne sont pas de nature à encourager l'investissement producteur de valeur ajoutée. Cependant la réforme de la PAC se traduira, selon les cas étudiés, par une baisse de 1 % à 14 % de l'EBE des exploitations. Une adaptation sera donc nécessaire. Elle privilégiera une amélioration de l'efficacité technico-économique des exploitations. Par comparaison aux résultats moyens ou du quart supérieur de l'étude de groupe, ou par comparaison aux résultats observés dans les fermes des réseaux d'élevage, on constate que des marges de progrès existent.

Il n'est pas toujours simple de mobiliser ces marges de progrès car pour une exploitation donnée, l'optimum ne peut être atteint sur tous les postes. Certaines charges sont bien maîtrisées, d'autres non. Cela tient à la fois aux performances de l'agriculteur et au potentiel de son exploitation.

Les résultats de nos simulations, très variables d'une exploitation à l'autre, nous laissent penser qu'il n'y a pas de «recette générale» mais une adaptation exploitation par exploitation à cette nouvelle PAC.

Les évolutions de système de production sont plus difficiles à mettre en œuvre et ont une incidence quasi systématique sur l'endettement de l'exploitation et sur la main-d'œuvre, deux contraintes fréquentes qui constitueront une limite à bien des projets.

Entre 2 exploitations de même EBE le revenu est différent car lié à la stratégie d'investissement de l'agriculteur, à son endettement, à ses besoins privés. Cependant dans le domaine animal, la présence d'industrie d'abattage et de transformation importantes devrait permettre d'offrir des débouchés à la production locale. L'engraissement de jeunes bovins laitiers ou viande en contractualisation avec l'aval est une situation à favoriser dans notre département.

Une des voies d'adaptation que nous ne sommes pas aujourd'hui en mesure d'analyser dans cette étude est le développement des débouchés de la biomasse : culture de céréales ou d'oléagineux pour la production de biocarburants, taillis à courte rotation pour la production d'énergie ou valorisation agrochimique des produits agricoles seront vraisemblablement dans un avenir proche un moyen de conserver des débouchés rémunérateurs aux exploitations agricoles sarthoises.

## Contact :



Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter **Pascale LABZAÉ**, secteur économie-forêt-aménagement de la Chambre d'agriculture.

15, rue Jean Grémillon  
72013 LE MANS Cedex 2  
Tél. : 02 43 29 24 26 - Fax : 02 43 29 24 25  
Courriel : [economie@sarthe.chambagri.fr](mailto:economie@sarthe.chambagri.fr)